

Sandra HOIBIAN

Les Français sont réticents à la banalisation des techniques d'identification biométrique

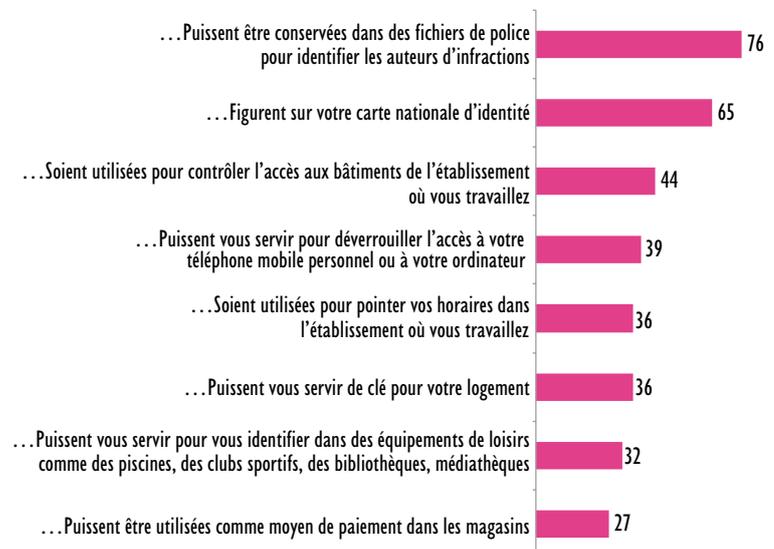
Les méthodes d'identification dites « biométriques » fondées sur le recueil d'informations biologiques personnelles comme les empreintes digitales, la forme de l'œil ou la reconnaissance du visage se développent dans de nombreux pans de la vie quotidienne de nos concitoyens. La recherche menée par le CRÉDOC avec le concours de la CNIL met en évidence qu'aujourd'hui, la population ne consent à un usage de la biométrie que dans des cas très précis (fichiers de police, carte d'identité) conjuguant la présence d'un cadre institutionnel public et des objectifs de sécurité. L'utilisation de données biométriques comme moyen de paiement ou pour s'identifier dans un cadre professionnel (pointage des horaires, sécurisation de l'entrée dans les immeubles) ou dans un contexte de loisirs (accès à la piscine, dans une médiathèque...) suscitent de grandes réticences. En particulier, les Français se montrent soucieux de pouvoir choisir d'accepter ou de refuser, au cas par cas, l'usage de ces techniques dans leur vie quotidienne.

> Un usage limité aux objectifs de sécurité des pouvoirs publics

La population est aujourd'hui plutôt réservée par rapport à l'usage de la biométrie dans la vie de tous les jours. Sur les huit situations proposées aux interviewés, les Français se disent « d'accord » pour l'usage de techniques biométriques dans seulement deux cas de figure : la conservation de données dans des fichiers de police pour identifier les auteurs d'infraction (76% des Français sont d'accord avec cet usage) et l'intégration d'informations biométriques sur la carte nationale d'identité (65% d'acceptation). Il s'agit de situations où la biométrie est déjà présente, d'une manière ou d'une autre. En effet, si l'intégration d'informations

LES FRANÇAIS SONT DÉFAVORABLES À L'USAGE DE LA BIOMÉTRIE DANS LA MAJORITÉ DES CAS

Il est aujourd'hui techniquement possible de collecter des informations « biométriques » sur les individus : il peut s'agir par exemple des empreintes digitales, de la forme des yeux ou du visage, de la voix, de l'ADN. Ces informations permettent ensuite d'identifier une personne. Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques... (Proportion de personnes « tout à fait » ou « assez » d'accord)



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013.

biométriques dans la carte nationale d'identité n'est aujourd'hui qu'à l'état de projet, des informations de ce type (photo, empreintes digitales) sont déjà en place sur les passeports français et européens depuis quatre ans. L'utilisation de données biométriques dans le cadre de fichiers de police remonte

DES FRANÇAIS SÉDUITS MAIS VIGILANTS PAR RAPPORT AUX INNOVATIONS

Depuis quinze ans, les ménages n'ont cessé d'acquérir de nouveaux équipements technologiques, qu'il s'agisse de téléphone mobile, GPS, appareils photo numériques, téléviseurs écran plat, smartphones, tablettes, etc. De multiples usages se sont développés : messagerie instantanée, réseaux sociaux, etc. L'engouement pour les différentes innovations, notamment dans le domaine des technologies dites « de l'information et de la communication », est tel que le budget consacré par les ménages à ces dépenses est un des seuls relativement épargnés par la crise économique. Selon l'Insee, les dépenses de consommation dans ce domaine ont ainsi progressé de +1,9% en 2009 au plus fort de la crise alors que le PIB lui diminuait de -3,1%. Le secteur a ensuite continué sa progression, à un rythme ralenti, mais tout de même supérieur à celui de la croissance du PIB (3,2% en 2010, 1,8% en 2011).

Pour autant, nos concitoyens entretiennent un rapport ambivalent avec le progrès technique. Moins d'une personne sur deux (48%) se décrit comme « attirée par les produits comportant une innovation technologique ». Une majorité de la population voit la diffusion de l'informatique comme « une chose peu souhaitable mais inévitable » et seulement 30% pensent que cette évolution est « souhaitable ». 13% jugent même que le développement de l'informatique est une chose « regrettable et dangereuse ». Malgré la diffusion de nouveaux produits et services technologiques ces dernières années, 58% considèrent que « les découvertes scientifiques et leur utilisation n'améliorent qu'un peu » leur vie quotidienne (38% pensent qu'elles l'améliorent beaucoup et 11% qu'elles n'apportent aucune amélioration). Pourquoi ces réserves ? Certains mettront l'accent sur l'impact de l'automatisation en matière d'emploi, d'autres s'inquiéteront de l'effet déshumanisant de certaines technologies, d'autres poseront la question des limites éthiques et morales de certaines découvertes scientifiques, d'autres enfin s'élèveront contre des risques mal maîtrisés. En tout état de cause, l'attraction des Français pour les technologies ne les empêche pas d'aborder celles-ci avec une certaine circonspection.

quant à elle à la fin du XIX^e siècle avec Alphonse Bertillon (1853-1914) en France ou Sir Francis Galton (1822-1911) en Angleterre.

Excepté ces deux applications, tous les autres usages potentiels sont beaucoup moins bien accueillis par les personnes enquêtées par le CRÉDOC. Les Français semblent d'autant plus opposés à l'usage de la biométrie que l'on évoque une utilisation dans un cadre privé ou à des fins commerciales. Seule une minorité accepterait que ses empreintes digitales, ou la taille de son iris, par exemple, soient utilisées comme moyen de paiement dans les magasins (27%), puissent servir pour s'identifier dans des équipements de loisirs (32%), servent de clé pour ouvrir son logement (36%) ou soient utilisées pour déverrouiller son téléphone mobile ou son ordinateur (39%). L'usage dans un cadre professionnel, pour sécuriser l'accès à l'entreprise ou servir de mode de pointage, obtient également un accueil mitigé (36%). Une enquête menée par la Commission européenne en 2011 concernant la protection des informations personnelles – quelles qu'elles soient – corrobore ces résultats. Les Européens ont tendance à accorder davantage leur confiance aux institutions (sanitaires et médicales, autorités publiques nationales) pour protéger leurs informations personnelles qu'aux entreprises privées (magasins, compagnies de télécommunications). Cette propension est légèrement plus marquée dans l'Hexagone.

> La crainte que les données soient utilisées à son insu

Les réserves de la population semblent pour partie tenir à des inquiétudes quant à l'utilisation de données biométriques à l'insu des personnes concernées. 90% s'inquiètent, par exemple, du fait que la possibilité offerte aujourd'hui par des logiciels de reconnaissance automatique des visages sur des photos numériques ne soit pas toujours assortie d'un accord préalable des principaux intéressés. Très peu (9%) mettent en avant les avantages pratiques de cette technique pour classer ses photos et retrouver les gens que l'on connaît sur Internet. Il faut dire que l'utilisation de ces logiciels de reconnaissance faciale est encore très récente. Selon une étude menée par la CNIL en 2012, seuls 12% des internautes (27% des 18-24 ans) ont déjà utilisé ce type d'outil. Les opinions changeront-elles si, ou lorsque, les techniques biométriques se diffuseront réellement dans la vie quotidienne ? Les partisans de ces technologies mettent en avant les avantages en termes de sécurisation et de fiabilisation des données, l'amélioration du confort d'usage en évitant le recours à des mots de passe ou des badges. À l'usage, ces avantages surpasseront-ils les risques mis en avant par les opposants : difficulté à fiabiliser à 100% les techniques car les individus vieillissent, changent, risques d'atteinte à la vie privée au travers de la constitution de fichiers, etc. ?

NEUF PERSONNES SUR DIX S'INQUIÈTENT DU RISQUE D'ÊTRE IDENTIFIÉES SUR UNE PHOTO SANS AVOIR DONNÉ LEUR ACCORD AU PRÉALABLE

Il existe des logiciels qui peuvent reconnaître automatiquement le visage d'une personne sur une photo et retrouver sur internet toutes les photos où cette personne figure. Il suffit que son nom soit associé à une photo pour qu'elle soit identifiée sur toutes les photos. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)

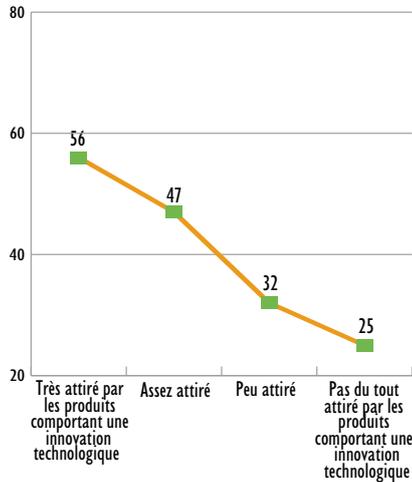


Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013.

> Trois déterminants des opinions par rapport à la biométrie

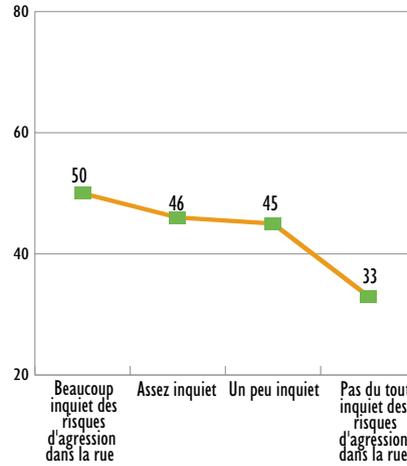
LE RAPPORT AUX TECHNOLOGIES ET À L'INNOVATION EN GÉNÉRAL

Proportion d'individus d'accord avec l'usage de techniques biométriques pour déverrouiller leur téléphone portable ou leur ordinateur selon l'attirance pour les innovations en général



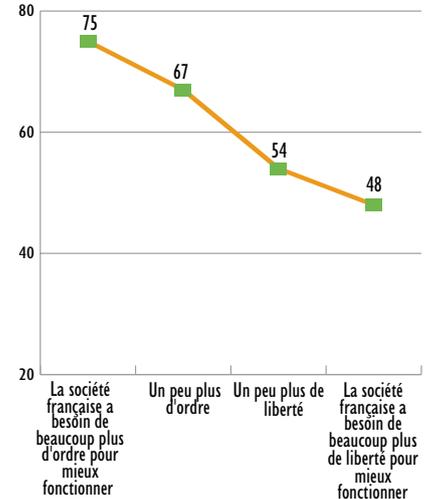
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Proportion d'individus d'accord avec l'usage de techniques biométriques pour contrôler l'accès aux bâtiments de l'établissement où ils travaillent selon l'inquiétude par rapport aux risques d'agression dans la rue



LE RAPPORT À L'ORDRE

Proportion d'individus d'accord avec le fait que des données biométriques figurent sur les cartes nationales d'identité selon l'opinion que la société française a besoin de plus d'ordre ou de liberté pour mieux fonctionner



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013.

> Attirance pour l'innovation et sentiment d'insécurité forgent les opinions

Les différences d'opinion sur la biométrie selon les descripteurs sociodémographiques classiques (âge, sexe, revenus, etc.) sont assez limitées. Elles relèvent plutôt du rapport aux technologies et à l'innovation (voir encadré). Les « technophiles » sont plus réceptifs à l'usage de moyens d'authentification biométrique. Par exemple 56 % des individus qui se disent, en règle générale, « très attirés par les produits

comportant une innovation technologique », quelle qu'elle soit, voient d'un bon œil la possibilité de déverrouiller leur téléphone portable ou leur ordinateur avec des données biométriques (leur empreinte digitale, la taille de leur main, etc.). La proportion chute à 25 % chez les personnes plus réfractaires aux innovations.

Le sentiment d'insécurité dans la vie quotidienne a lui-aussi tendance à renforcer l'acceptation des techniques biométriques : 50 % des personnes qui déclarent être inquiètes pour elles-mêmes ou pour leurs proches des

risques d'agression dans la rue sont favorables à des contrôles de l'accès aux lieux de travail utilisant des méthodes biométriques. Le consentement chute à un tiers chez les individus qui se disent à l'abri des risques d'agression.

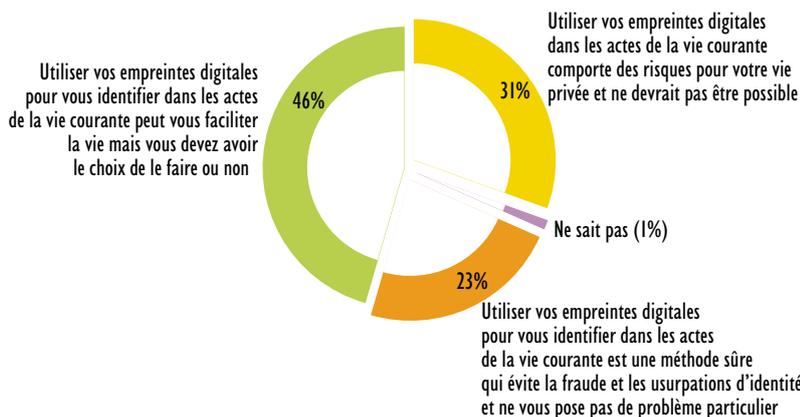
Plus généralement, l'adhésion à la biométrie s'appuie sur le rapport à l'ordre ou au contraire sur le besoin de liberté. Les trois quarts des individus convaincus que « la société française, pour mieux fonctionner, aurait besoin de beaucoup plus d'ordre » approuvent l'intégration de données biométriques sur la carte nationale d'identité contre seulement 48 % des personnes aspirant à une société offrant plus de liberté. Le souhait d'ordre va également de pair avec un accueil plus favorable à l'usage de la biométrie dans le cadre de fichiers de police (89 %) ou pour contrôler l'accès aux entreprises (52 %) contre respectivement 56 % et 42 % chez les personnes en attente d'une société avec beaucoup plus de liberté.

> Une condition *sine qua non*: pouvoir donner son accord

Au total, la diffusion des données biométriques semble conditionnée, dans l'esprit de l'opinion, à la présence de garde-fous et d'encadrement des conditions

EMPREINTES DIGITALES : UN FRANÇAIS SUR DEUX SOUHAITE QU'ON LUI DEMANDE SON ACCORD

Les empreintes digitales pourraient être utilisées pour vous identifier dans la vie courante : pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre? (en %)



Source : CRÉDOC, enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013.

d'usage. Près d'une personne sur deux (46%) considère en effet qu'utiliser ses empreintes digitales dans la vie courante (pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc.) « peut lui faciliter la vie, mais qu'il est nécessaire d'avoir le choix de le faire ou non ». La donnée biométrique n'est manifestement pas perçue comme une donnée d'identité comme les autres : elle n'est pas attribuée par un tiers (code secret de la carte bleue par

exemple), ou choisie par les individus dans une démarche active (identifiant et mot de passe). Elle est produite par le corps lui-même, sans que l'individu en soit forcément conscient, et le désigne de façon définitive. Et les risques potentiels d'atteinte à la vie privée (31% des réponses) semblent aujourd'hui surpasser, aux yeux des Français, les avantages en termes de sécurité dans les actes de la vie courante (23%) . ■

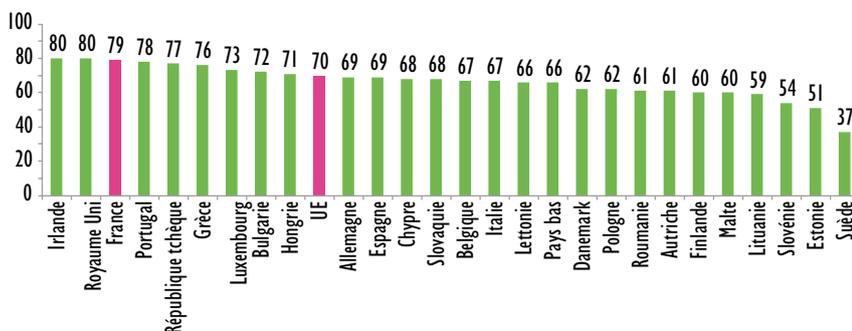
LES FRANÇAIS SONT INQUIETS DES RISQUES DE DÉTOURNEMENT DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Les Français font partie des Européens les plus friands d'innovations technologiques : en décembre 2011, 72% des foyers des Français sont équipés d'Internet à domicile (contre 64% en Europe et, par exemple, 66% des Allemands). En mars 2012, 22% se connectent à Internet avec un smartphone (contre 17% en moyenne en Europe). Plus généralement, 41% des habitants de l'Hexagone se sentent « très à l'aise » avec les découvertes scientifiques récentes et les développements technologiques, soit 11 points de plus que la moyenne européenne.

Mais dans le même temps, les Français se montrent particulièrement préoccupés par rapport au détournement potentiel de leurs données personnelles par des entreprises (informations sur l'état de santé, informations fiscales, coordonnées bancaires, photos, messages sur des sites de réseaux sociaux, comportements d'achat, etc.). 79% sont inquiets que des sociétés qui détiennent des informations personnelles s'en servent pour un autre usage que celui pour lequel elles les ont recueillies. La France arrive dans le trio de tête des pays les plus inquiets, juste après l'Irlande et le Royaume Uni.

PRÈS DE HUIT FRANÇAIS SUR DIX S'INQUIÈTENT DE L'USAGE QUE FONT LES ENTREPRISES DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Les sociétés qui détiennent des informations à votre sujet peuvent parfois s'en servir pour un autre usage que celui pour lequel elles les ont recueillies initialement, et ce sans vous en informer (par exemple à des fins de marketing direct ou de publicité en ligne ciblée). Dans quelle mesure cette utilisation de vos informations vous inquiète-t-elle ? (% de personnes inquiètes)



Source : Commission européenne, Eurobaromètre special 359 « Attitudes on Data Protection and Electronic Identity in the European Union », juin 2011, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf

Pour en savoir plus

- > Ce numéro de CRÉDOC-Consommation et modes de vie a été réalisé à partir d'une recherche réalisée avec le soutien financier de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : Sandra Hoibian, « Les Français se montrent réservés sur l'usage de la biométrie dans la vie quotidienne », Collection des Rapports n° 291, CRÉDOC, mai 2012, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R291.pdf>
- > Ce document présente les résultats de questions insérées dans l'enquête permanente du CRÉDOC sur les « Conditions de vie et Aspirations » de la population, laquelle a été réalisée en face-à-face, entre décembre 2012 et février 2013, auprès d'un échantillon représentatif de 2009 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge-sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement de la population, actualisés par l'enquête emploi. Un redressement final a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale.

Voir aussi

- > Commission européenne, Eurobaromètre special 359 « Attitudes on Data Protection and Electronic Identity in the European Union », juin 2011, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf
- > Commission nationale de l'informatique et des libertés « La place des photos dans le numérique », novembre 2012, http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Etudes/Etude_2012_place_des_photos_dans_la_vie_numerique.pdf
- > Régis Bigot et Patricia Croutte, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2012)*, Collection des rapports du CRÉDOC, n° 290, octobre 2012, étude réalisée à la demande du CGEJET (Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies) et de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R290.pdf>